



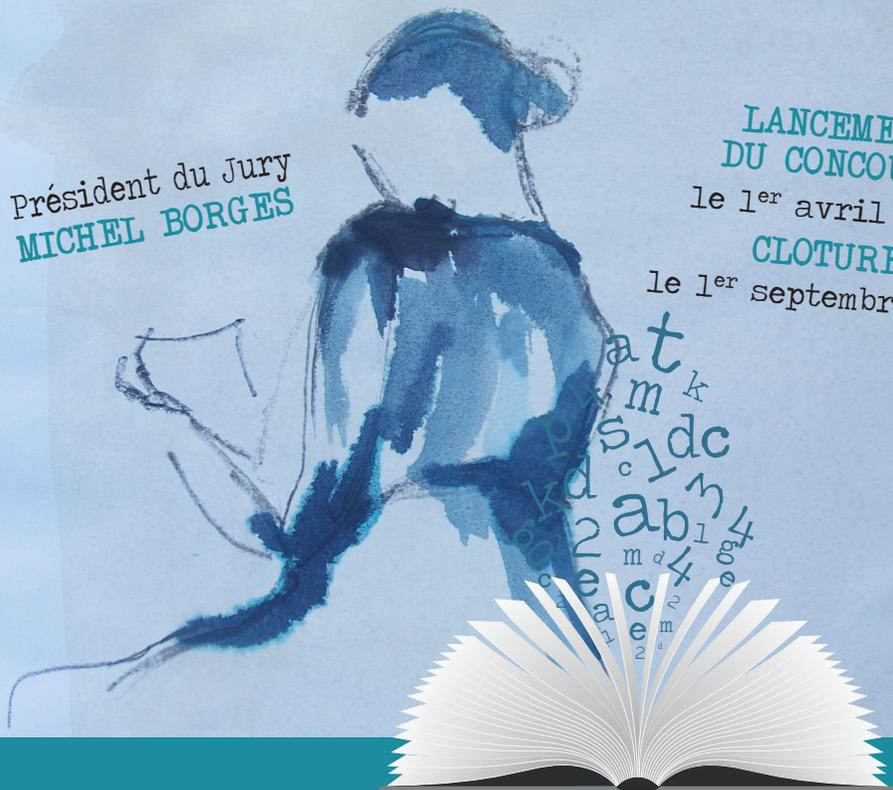
CONCOURS DE NOUVELLES LITTÉRAIRES 2024

Proposé par l'association - Les Arts S'Enchaînent - A.R.T.S.E

Président du Jury
MICHEL BORGES

LANCEMENT
DU CONCOURS
le 1^{er} avril 2024

CLOTURE
le 1^{er} septembre 2024



Textes à renvoyer par voie postale
et par mail au plus tard le 1^{er} septembre 2024

Adresse postale : Emmanuel Ronseaux
33-35, rue Carnot - 95360 MONTMAGNY

Mail : artse95@laposte.net

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com

Contact : 06 75 86 79 96



Règlement du concours de nouvelles littéraires 2024 de l'association Les Arts S'Enchaînent A.R.T.S.E

Article 1 : L'association Les Arts S'Enchaînent, organise un concours de nouvelles littéraires à destination des adultes. Il est soumis aux contraintes suivantes : **l'histoire doit avoir pour thème : la femme. Le nom d'un des protagonistes devra obligatoirement être : Ritha Dhonwet**, il apparaîtra en gras dans le texte. Le thème peut être le sujet, un élément ou le contexte de la nouvelle. **Lancement du concours le 1^{er} avril 2024.** Les textes devront parvenir **sous format papier en 6 exemplaires** au plus tard le 1^{er} septembre 2024 à l'adresse suivante : **Emmanuel Ronseaux – 33–35, rue Carnot – 95360 Montmagny**, le cachet de la poste faisant foi. **Ils seront envoyés simultanément** par mail à l'adresse suivante : **artse@laposte.net**. Le jury **sera présidé par Michel Borges, écrivain. Le concours sera clos le 1^{er} septembre 2024.** La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur famille.

Article 2 : Chaque candidat présentera un seul texte rédigé avec les contraintes imposées du concours. Tout envoi à caractère licencieux, trop vulgaire ou politique, sera d'office éliminé par le Jury. Le texte sera compris entre 4000 et 5000 signes (espaces compris). Les pages dactylographiées en interligne simple (thème ARIAL, police 12) seront envoyées en **six exemplaires anonymés** et sans aucun signe de reconnaissance possible. Il comportera, dans l'angle gauche, un sigle pour identification de l'auteur composé de trois lettres et d'un nom de fleur ou de plante (**exemple : MBP cyclamen**).

Vous joindrez dans une enveloppe cachetée :

a) Sur papier libre, **une fiche d'inscription**, dactylographiée et soigneusement remplie, où figureront : les noms et prénoms du candidat, éventuellement un pseudo, sa date de naissance, son adresse postale (ville, rue, code postal), le numéro de téléphone fixe ou mobile et l'adresse courriel (très lisiblement écrite), ainsi que l'œuvre présentée en six exemplaires. Sigle à gauche.

b) **La nouvelle sera simultanément envoyée par mail** à l'adresse : **artse@laposte.net**, présentée dans les mêmes conditions que le format papier (sigle à gauche). **Le corps du mail accompagnant le texte** devra contenir les informations suivantes : Nom, prénom du candidat, éventuellement un pseudo, sa date de naissance, son adresse postale, ses téléphones fixe et mobile, le titre de la nouvelle. **Le texte envoyé en pièce jointe sera enregistré sous format numérique Word doc ou doc. Pas de PDF.**

Article 3 : Le concours est gratuit. Il est ouvert aux adultes à partir de dix-huit ans. Le texte devra être anonymé. Il ne comportera que les sigles d'authentification de l'auteur présenté dans l'article 2. Il ne présentera aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole) ni dans l'envoi papier ni dans le format numérique.

Article 4 : Expédition postale uniquement à l'adresse suivante : **Emmanuel Ronseaux – 33–35, rue Carnot – 95360 Montmagny. Courriel : artse@laposte.net**. Aucune expédition ne devra être effectuée en recommandé ni suivi ou sous couvert d'un organisme ou association. Tout envoi **non conforme** au présent règlement ou non accompagné de la fiche d'inscription signée, sera mis **hors concours**. Aucun manuscrit ne sera retourné.

Article 5 : Les nouvelles seront soumises à un Jury présidé par **Michel Borges**. Le jury se réserve le droit, selon ses critères propres, de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du règlement ainsi que le droit reconnu par les organisateurs de publier leur texte sur le blog de l'association : «Les arts s'enchaînent» Blog : **Lesartse95overblog.com**. Les décisions du Jury sont **SANS APPEL** et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation auprès de l'association «**Les Arts S'Enchaînent**.» Les candidats demeurent seuls responsables de l'authenticité de leurs écrits. Toute participation primée reste acquise à ARTSE et peut éventuellement faire l'objet de publications sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 6 : Les trois premiers textes primés recevront un diplôme et une œuvre littéraire. Les textes seront publiés sur le blog des Arts S'Enchaînent.

Article 7 : Les lauréats seront prévenus des résultats par mail et par téléphone. L'annonce du classement se fera lors de la remise des prix le 13 octobre 2024 à la clôture du Salon du livre et du dessin, organisé par l'association.

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com